

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/12/2021

Absents excusés : Camille, Nicole, Véronique, Amal, Anne, Hafeda

Présents : Chantal, Kasandra, Élise, Claire, Dominique, Élisabeth, Georgina, J. Luc, Marie- Hélène, Marie-Odile, Michel, Monique, Patrick J, Yolande, Chantal

Invité : Loïc

1)Présentation de Loïc

Loïc travaillait chez Orange. Dans le cadre du mécénat d'entreprise, il est mis à disposition d'une association de son choix. Il a choisi de travailler pour l'ASTI. A partir de janvier 2022, il y travaillera à mi-temps. Il est donc compétent pour nous aider, entre autres, dans tout ce qui concerne l'informatique.

La question est posée de son espace de travail...

2) Subvention DDETS pour la domiciliation postale/utilisation du logiciel Domifa

L'utilisation de la plate-forme Domifa interroge : quelle confidentialité pour les personnes domiciliées ?

La question a été posée à l'ARCAL et aux ASTIs utilisatrices mais aucune réponse concluante.

Loïc a fait une recherche : les informations sont cryptées. Si une personne extérieure entre sur cette plate-forme, sans mot de passe elle ne pourra rien faire. Les moyens à mettre en œuvre pour décrypter un mot de passe sont tels que le rapport travail/info à trouver n'est pas intéressant pour un hacker potentiel (ou pour la police). En revanche un mot de passe partagé entre 40 personnes peut fuir facilement : faut-il mettre un mot de passe par utilisateur ou réserver l'accès à quelques-uns ? Sur Domifa n'apparaissent que le nom, le prénom, la date de naissance et la nationalité, aucune indication permettant d'identifier le lieu de vie de la personne.

Domifa peut faire des statistiques mais alors les données sont anonymisées, nom et prénom disparaissent seuls demeurent la nationalité et l'âge.

Proposition : Dans un premier temps on n'utiliserait qu'une partie de cette plate forme à savoir l'enregistrement des personnes domiciliées. Cela se ferait au fur et à mesure des nouvelles domiciliations et des renouvellements. De la sorte, à la fin de l'année les cahiers papier auraient disparu.

Par la suite on pourrait envisager l'enregistrement des courriers eux-mêmes. (avantage : envoi d'un message automatique aux gens pour leur dire qu'ils ont du courrier et leur éviter ainsi des déplacements inutiles)

La formation à l'utilisation du cloud serait assurée par Loïc.

vote : Pour ou contre la mise en oeuvre de Domifa ?

Pour : 13

abstentions : 1

Il est rappelé que toute demande d'accès à nos fichiers par la police doit s'accompagner d'une réquisition du procureur de la république. L'agrément dont nous disposons pour la domiciliation postale nous fait obligation de répondre aux seuls organismes payeurs de prestations sociales (répondre à la question "cette personne est-elle domiciliée chez vous ?")

3) Appel à projet "Pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+"

Pour toute demande de subvention, il est maintenant demandé aux associations de signer le contrat d'engagement républicain. Ce contrat comporte quatre obligations :

- Respecter les principes de la république (liberté égalité fraternité)
- Respecter les symboles de la république (langue, drapeau, hymne)
- Ne pas remettre en cause le caractère laïque de la république
- S'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Le 4e point interpelle les membres du CA : S'il semble cohérent et sans danger à priori, des glissements sont toujours possibles. Le conseil constitutionnel a précisé que sont considérés comme "actes portant atteinte à l'ordre public" les violences physiques. Cela est-il de nature à nous rassurer ?

Cette question s'inscrit dans une problématique plus globale : aujourd'hui on voit disparaître les subventions de fonctionnement au profit des subventions sur projet. De la sorte les associations sont réduites à l'exécution de prestations et progressivement " mises au pas" Comment réagissent les autres associations et les fédérations ?

En d'autres temps un administrateur de l'ASTI avait interpellé sur ce point et évoqué la création d'un collectif d'associations mobilisé autour de cette question. ce collectif existe-t-il encore ? Comment se positionne-t-il ? Marie-Odile interpellera Michel L. à ce sujet.

Claire et Elisabeth contactent la FASTI. Dominique interroge la Cimade.

Dans l'attente il est décidé de surseoir à toute demande de subvention et donc à l'appel à projet "Pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+"

Par ailleurs est évoquée la question d'une réflexion plus large autour de la lutte contre le racisme, au delà des actions ponctuelles que nous menons dans les écoles. La mise en place d'un groupe de travail est évoquée.

4) MDS/point sur les locaux.

La commission logement a rencontré Mr Joyaux, responsable de l'urbanisme à la mairie de Caen.

Elle a senti une volonté de soutenir la MDS, (volonté qui par ailleurs s'exprime à travers l'octroi d'une subvention municipale à l'ASTI comme à la MDS) ainsi qu'une méconnaissance de la situation de la maison. Monsieur Joyaux n'était pas au courant du projet évoqué en 2016 concernant l'agrandissement de la MDS. Une réunion tripartite est envisagée entre inolya, la mairie et la MDS. Monsieur Joyaux s'est engagé à piloter cette réunion en janvier.

La commission a fait état des divers lieux qu'elle a recensés comme potentiels lieux d'accueil. Mais à l'exception de l'école Calmette, tous ces espaces ont déjà trouvé une destination.

Par ailleurs la sollicitation de LABA est toujours d'actualité mais le problème d'un coût trop élevé pour mettre les locaux en état reste posé (cf. CA du 22 novembre)

5) Fête du 18 décembre/actions passerelle.

Suite à consultation du CA par mail, les rares réponses parvenues au bureau allaient dans le sens de l'annulation. Par ailleurs les inscriptions ne se remplissaient pas. Le restau sauvage avait besoin d'une réponse avant la date d'aujourd'hui, pour une question de commandes. La décision a donc été prise d'annuler.

Le groupe passerelle espère pouvoir maintenir le projet du 11 janvier avec le conservatoire d'Hérouville.

6) Concert

Le groupe en charge de l'organisation (Claire, Dominique K, et Jean-Luc) a pris contact avec la Cimade. Celle-ci est d'accord pour co-organiser avec nous. Le concert pourrait avoir lieu un vendredi soir fin mars. Plusieurs questions demeurent :

- Trouver un local

- Financement : 2 prestataires sont pressentis mais dans chacun d'eux il y a un intermittent du spectacle qui doit être rétribué. Si le CA considère cette rétribution comme normale en soi, il est réticent sur le coût final :

- 500 euros au total. Dans ce cas, quel est le gain pour nous ? Entre rétribution légitime des intermittents du spectacle et nécessité d'engranger de l'argent pour le fonctionnement et l'indépendance de notre association, quelle est notre limite ?

- Différentiel entre les deux chorales : 150 euros d'un côté, 350 de l'autre.

Élisabeth en reparle avec Dominique K.

7) Dates des prochains CA : 17 janvier, 21 février, 14 mars.

8) Questions diverses

L'association SERVAS est un réseau d'hospitalité international (servas.org) dont font partie plusieurs bénévoles de l'asti. Servas France (servas-france.org). Elle dispose d'une ligne "solidarité" qui n'a pas été dépensée cette année. Elle propose de verser une somme à une association qui partage ses objectifs. Nous pouvons déposer un dossier demandant le financement de notre repas interculturel à Sauvage (qui est annulé pour le 18 décembre mais peut être reprogrammé sur l'année 2022).

L'affiche faite pour exiger des élèves de français qu'ils portent le masque correctement est jugée un peu brutale. Marie-Odile en convient et s'engage à la refaire.